TERMES ET CONDITIONS

PÉRIODE DE LOCATION

Chez Immo La Terrasse, les locations ont lieu à la semaine, avec arrivée le vendredi après-midi à partir de 15 h et départ le vendredi matin avant 10 h.

Vous pouvez également louer pour une période prolongée, pour un week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) ou un milieu de semaine (du lundi après-midi au vendredi matin).

Si vous souhaitez une autre période de location, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services pour une proposition sur mesure.

PRIX DE LOCATION

Les prix de location s'entendent tout compris et incluent :

- la consommation de base d'eau, d'électricité, de gaz et de mazout ;
- l'assurance responsabilité locative (incendie, dégâts des eaux et bris de vitres) ;
- l'assurance annulation ;
- le contrôle du logement de vacances à l'arrivée et au départ.

Les frais suivants sont facturés en supplément :

- une consommation éventuellement excessive d'eau, d'électricité, de gaz et de mazout ;
- les frais d'entretien.

Tous les prix de location sont fournis à titre indicatif. Seul le prix de location tel qu'il est fixé sur votre justificatif de réservation est contraignant.

CAUTION

Une caution est requise en complément du prix de location. Ce dépôt de garantie s'élève à 200 euros par semaine. Après déduction des frais additionnels et des dégâts éventuels, la caution est restituée dans un délai de quatre semaines suivant votre séjour. L'agence se réserve le droit de demander une caution plus élevée (p. ex. pour de nouveaux locataires, des séjours plus longs, etc.).

ENTRETIEN

La responsabilité du ménage de votre logement de vacances vous incombe. Le cas échéant, vous pouvez faire appel à nos services pour l'entretien. Nous appliquons les tarifs suivants :

- Studio : € 80
- Appartement 1 chambre : € 95
- Appartement 2 chambres : € 110
- Appartement 3 chambres : € 125
- Appartement 4 chambres : € 140
- Maisonnette de pêcheur : € 140
- Villa 2 et 3 chambres : € 150
- Villa 4 chambres : € 160
- Des tarifs plus élevés sont appliqués pour certains logements de vacances.
- Les tarifs précités sont doublés les jours fériés.

Tous les locataires – y compris ceux qui ont fait appel à nos services d'entretien – doivent respecter les directives suivantes au moment du départ :

- Laisser le logement de vacances dans un état impeccable.
- Vider les poubelles et évacuer les déchets. Vous pouvez utiliser les points de recyclage officiels de la commune (« milieupunten ») pour y déposer, de manière triée, les déchets résiduels, le verre, les PMC, le papier et le carton. Les points de recyclage sont accessibles tous les jours de 8 h à 22 h. Seuls les déchets résiduels sont payants (sur place). L'utilisation d'un sac poubelle réglementaire n'y est pas nécessaire.
- Ne pas laisser de bouteilles vides ni de restes de nourriture dans le logement de vacances.
- Vider, nettoyer et débrancher le réfrigérateur. La porte du réfrigérateur doit rester ouverte après le débranchement.
- Nettoyer également les autres appareils de cuisine (cafetière, four (micro-ondes), lave-vaisselle…).
- Fermer les rideaux et éventuellement les stores.
- Durant les mois d'hiver, régler le thermostat sur 10 °C.
- Ne rien laisser sur le balcon ou dans le jardin.
- Nettoyer le BBQ après chaque utilisation.

Immo La Terrasse se réserve le droit de facturer une compensation pour toute infraction flagrante aux directives précitées.

RÉSERVATION ET ACOMPTE

Après réservation de votre logement de vacances, nous vous faisons parvenir un justificatif de réservation ainsi qu'une demande d'acompte s'élevant à 50 % du prix total. La réservation est définitive dès la réception de cet acompte. Le solde doit être acquitté au plus tard deux semaines avant l'arrivée.

Pour les réservations effectuées dans le mois précédant l'arrivée, nous vous prions de verser le montant total dès la réception du justificatif de réservation.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Vous pouvez retirer les clés à notre bureau de Koksijde-Bad à partir de 15 heures le jour de votre arrivée. Les clés doivent nous être remises au plus tard à 10 heures le jour du départ.
- Le linge de maison (draps, housses, taies d'oreiller, serviettes de toilette…) n'est pas fourni.
- Les animaux domestiques sont uniquement autorisés si cela est expressément indiqué sur le justificatif de réservation. En cas d'infraction, des frais de ménage additionnels peuvent être facturés.
- Immo La Terrasse ne peut être tenue responsable d'éventuelles défectuosités des appareils ménagers, aspirateur, TV…

CONDITIONS ASSURANCE ANNULATION

1. DÉFINITIONS

- **Assuré :** la personne qui conclut un contrat de location avec Immo La Terrasse pour un logement de vacances.
- **Maladie :** l'atteinte à la santé, constatée par un médecin agréé, qui rend le contrat de location conclu médicalement impossible.
- **Accident :** l'atteinte à l'intégrité physique due à une cause extérieure à l'assuré, constatée par un médecin agréé, qui rend le contrat de location conclu médicalement impossible.

2. GARANTIE

L'annulation du contrat de location pour cause de maladie, d'accident ou de décès de l'assuré ou de ses parents ou alliés au premier degré.

3. EXCLUSIONS

Immo La Terrasse n'est pas tenue d'intervenir en cas de :

- maladie ou accident dont le traitement était déjà en cours avant la conclusion du contrat de location ;
- maladie ou accident causé par la consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants ;
- maladies psychiques, à moins qu'elles ne nécessitent une hospitalisation d'au moins une semaine.

4. INDEMNISATION

L'indemnisation est égale aux montants dus au titre du contrat de location, en tenant compte d'une franchise égale à € 50.

L'indemnité est plafonnée à € 2.500 par sinistre.

5. OBLIGATIONS DE L'ASSURÉ

L'assuré prendra toutes les mesures nécessaires pour limiter au minimum les frais d'annulation. Cela implique, entre autres, que l'assuré informera Immo La Terrasse sans délai des événements qui conduisent à une annulation.

L'assuré se conformera aux instructions d'Immo La Terrasse et lui fournira toutes les informations qu'elle juge nécessaires ou utiles.

6. EXPERTISE MÉDICALE

En cas de maladie ou d'accident, Immo La Terrasse peut procéder à un contrôle médical. L'assuré autorisera Immo La Terrasse à prendre connaissance de son dossier médical.

7. DROIT APPLICABLE

Le contrat d'assurance est régi par le droit belge.

immo la terrasse
ALTIJD IN DE ZON